

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 23 janvier 2006

| Nombre de membres | | |
|--|-------------|---|
| Afférents Au conseil communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 42 | 42 | 30 |

L'an deux mille six, le vingt trois janvier à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle du Rosaire à Montpeyroux, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Date de convocation
17 janvier 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

Présents : M. DIAZ Manuel Mme INFANTE Myriam - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ALVERGNE Michel - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. Jean François RUIZ - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. GELY William

Absents excusés : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - Mme VIVEN Isabelle - M. ASTIE Michel - -

Absents : M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - M. DEJEAN Maurice- M. LASSALVY Christian - M. ARNAL Richard - M. SANCHEZ Norbert - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. TOURET Jean Louis

M. Michel ASTIE donne pouvoir à M. Jean Pierre GHIBAUT

M. Manuel Diaz est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

**06-2006
Aménagement des Abords du Pont du diable - Acquisition foncière à l'amiable sur la commune d'Aniane : parcelles BH 26 et 37, AC 55 et 56**

Monsieur le Président explique que le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable s'inscrit dans le contexte de mise en valeur du site constitué par les ouvrages d'arts reconnus Patrimoine mondial par l'UNESCO, et les gorges de l'Hérault.

Ce projet vise à préserver et restaurer le site, à gérer globalement la fréquentation du site (dont les flux automobiles) et à améliorer l'accueil des visiteurs.

Monsieur le Président précise que le projet a obtenu l'avis favorable des commissions Départementale et Supérieure des Sites en 2004.

Monsieur le Président ajoute que le Préfet a déclaré le projet d'aménagement des abords du Pont du Diable d'Utilité Publique le 22/01/2005. L'aménagement des abords du Pont du Diable nécessite la réalisation d'achats fonciers. Certains propriétaires étant vendeurs, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à la possibilité d'acquérir à l'amiable certaines parcelles.

Monsieur le Président informe qu'après négociation avec ces propriétaires, il est proposé au conseil d'acheter les parcelles suivantes, nécessaires à l'aménagement du site. Le prix d'achat est basé sur l'évaluation du service des Domaines, augmenté de la marge de négociation fixée par ce service et des revenus tirés de l'exploitation des terrains déclarés par les propriétaires.

| Propriétaires | N° parcelle | Superficie | Nature du sol | Prix au m ² | Montant € |
|----------------------------------|-------------|----------------------|-------------------|------------------------|-----------|
| M ^{lle} BRANDE Juliette | BH 37 | 7 000 m ² | Landes (carrière) | 0,64 €/m ² | 4 480 € |
| M. SOLLIER Jean-Marie | BH 26 | 7 840 m ² | Vignes (merlot) | 3,83 €/m ² | 30 000 € |
| M. VERNET | AC55, 56 | 4 480 m ² | Vignes | 3,60 €/m ² | 16 130 € |

Les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au Budget primitif 2006.

Le Conseil, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir les parcelles BH 26, 37, AC 55, 56 pour un montant de 50 610,00 € HT, hors majoration des frais d'acte prévisibles
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains
- de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault", et en particulier auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET